

RAPPORT ANNUEL SUR LA PEINE DE MORT EN IRAN 2012



*Ensemble
contre
la peine
de mort*

Iran Human Rights

www.abolition.fr

www.iranhr.net

Les organisations Iran Human Rights (IHR) et Ensemble contre la peine de mort (ECPM) collaborent depuis 2011 pour la sortie mondiale et la diffusion du Rapport annuel sur la peine de mort en Iran.

INTRODUCTION

Le 5^e Rapport annuel d'Iran Human Rights (IHR) sur la peine de mort en Iran porte sur l'utilisation judiciaire de la peine de mort dans ce pays en 2012. En raison de la répression sévère de la société civile, d'une liberté de la presse inexistante et du manque de transparence du système judiciaire iranien, le présent Rapport ne peut couvrir tous les cas de peine de mort en Iran. Il est le résultat des efforts déployés par des défenseurs des droits de l'homme, des membres et affiliés d'IHR en Iran qui, dans certains cas, ont pris des risques sérieux afin de fournir une information plus précise que celle diffusée par les canaux officiels sur la réalité judiciaire de la peine capitale.

Le nombre d'exécutions en 2012 en Iran est l'un des plus élevés depuis ces quinze dernières années. Outre les chiffres confirmés, il est probable qu'un grand nombre d'exécutions secrètes aient eu lieu.

RAPPORT ANNUEL 2012 EN BREF

- Au moins **580** personnes ont été exécutées en 2012 en Iran.
- 294 cas (**51 %**) ont été annoncés par des sources officielles iraniennes.
- 286 cas inclus dans les chiffres annuels ont été rapportés par des sources non officielles.
- Seules **85** des **325** exécutions estimées « secrètes » menées dans la prison Vakilabad en 2012 sont incluses dans le présent Rapport.
- Au moins **76 %** des exécutions dans le présent Rapport sont dues à des crimes liés à la drogue.
- **60** personnes ont été exécutées en public en 2012. **46 %** des exécutions publiques ont été menées dans la province de Fars (sud de l'Iran).
- **Un tiers** des personnes exécutées en public (20) ont été reconnues coupables de crimes liés à la drogue.
- Au moins **27** citoyens afghans et un citoyen pakistanais ont été exécutés en 2012.
- Au moins **9** femmes ont été exécutées en 2012.
- IHR a reçu des rapports témoignant d'exécutions « **secrètes** » ou « **officieuses** » dans plus de **15 prisons iraniennes différentes**.

Ce Rapport 2012 sur la peine de mort en Iran est publié à une période marquée par un avenir incertain pour la société iranienne. Les conditions socio-économiques s'aggravent chaque jour et une nouvelle élection présidentielle aura lieu en juin 2013. À la suite des manifestations post-électorales de 2009 en Iran et des événements du « Printemps arabe » en 2010 et 2011, les autorités iraniennes sont bien conscientes que l'appel à de nouvelles manifestations en juin 2013 pourrait être bien plus encore suivi qu'en 2009. Elles font donc tout leur possible pour empêcher de nouvelles manifestations. À cette fin, elles s'attachent à intimider les opposants par l'utilisation, notamment, de la peine de mort.

Depuis les manifestations de 2009, le nombre d'exécutions, en particulier des exécutions publiques, a augmenté de façon spectaculaire. Ces dernières ont été, en 2012, plus de six fois plus élevées qu'en 2009. La tendance se poursuit en 2013. Entre janvier et février 2013,

20 personnes ont déjà été pendues en public. D'autres scènes d'horreur ont déjà eu lieu cette année: la pendaison publique, à la manière des talibans, d'un jeune homme dans le stade Sabzevar¹; l'exécution publique de deux jeunes hommes condamnés pour agression²; et à Shiraz³, l'amputation publique des doigts d'un homme.

Aussi, les exécutions secrètes dans la prison de Vakilabad à Mashhad (nord-est de l'Iran) ont repris. Depuis octobre 2012, IHR a reçu plusieurs informations sur des exécutions hebdomadaires dans l'enceinte de la prison de Vakilabad, où probablement des centaines de prisonniers ont été exécutés à ce jour. IHR a inclus seulement une faible part de ces exécutions dans le présent Rapport; celles qui ont pu faire l'objet de vérifications auprès d'au moins deux sources indépendantes. IHR et ECPM considèrent les exécutions massives dans cette prison comme un massacre et ont exhorté les Nations unies à envoyer une mission de recherche en Iran afin d'enquêter sur ces mises à mort⁴. D'autres prisons, comme celle de Rajai Shahr, seraient concernées par des exécutions massives. Les prisonniers y vivent dans la peur quotidienne de leur mise à mort⁵.

Les condamnés pour crime et délit lié à la drogue représentent encore la majorité des exécutions en Iran. Or, la plupart de ces condamnés ne sont pas identifiés. De fait, ne pouvant bénéficier de campagne de mobilisation, ni de couverture médiatique, leur exécution ne suscite généralement pas l'attention de la communauté internationale. Cependant, en 2012, ces victimes de la « guerre » iranienne contre le trafic de drogue - une « guerre » appuyé par l'ONU⁶ (Office des Nations unies contre la drogue et le crime) - ont enfin trouvé un visage. Saeed Sedighi, un jeune homme torturé, après avoir avoué sa participation à un trafic de drogue, a été condamné à mort lors d'un procès inéquitable et exécuté en octobre 2012. Si son exécution a pu être repoussée d'une semaine grâce à une campagne internationale lancée par plusieurs organisations des droits de l'homme⁷, dont ECPM et IHR, des déclarations des rapporteurs spéciaux⁸ des Nations unies et des réactions de la communauté internationale, rien n'a pu être fait pour l'empêcher. Beaucoup de condamnés à mort en Iran connaissent le même parcours judiciaire: aveux extorqués sous la torture et procès inéquitable.

IHR et ECPM, ainsi que d'autres groupes de défense des droits de l'homme, ont exhorté l'ONU à arrêter tout financement au bénéfice de l'Iran tant que les prisonniers condamnés pour des crimes liés à la drogue seront passibles de la peine de mort. IHR et ECPM, sommes également préoccupés par les condamnés à mort issus de régions ethniques en Iran, en particulier les prisonniers arabes, baloutches, et kurdes qui sont en danger imminent d'exécution. En 2012, 4 militants arabes ahwazi ont été exécutés et les condamnations à mort de 5 autres militants arabes ahwazi, (Mohammad Ali Amourinejad, Hachem Shabani, Hadi Rashedi, Mokhtar Alboshoka et Jaber Alboshoka), accusés de *Moharebeh* (en guerre avec Dieu), ont été confirmées par la Cour suprême iranienne. En décembre 2012, 6 prisonniers salafistes kurdes ont été exécutés à Téhéran tandis que d'autres sont en attente dans le couloir de la mort. Zanyar et Loghman Moradi, 2 prisonniers kurdes condamnés à mort, risquent une exécution imminente. Moins d'informations sont disponibles concernant les prisonniers baloutches condamnés à mort, mais selon les rapports d'IHR, nombre d'entre eux ont été exécutés en dehors du Baloutchistan. Alors que l'élection présidentielle de juin approche, nous craignons une augmentation du nombre d'exécutions, en particulier dans ces régions ethniques de l'Iran. Mahmood Amiry-Moghaddam, porte-parole international d'IHR, déclare: « Nous exhortons la communauté internationale à accorder plus d'attention à l'Iran dans les prochains mois car nous nous attendons à une augmentation du nombre d'exécutions. Il y a aussi plusieurs prisonniers d'opinion qui courent un risque d'exécution imminente. » Il poursuit: « Nous exhortons les Nations unies à imposer une interdiction des exécutions publiques, qui en plus d'être une punition déshumanisante, terrorise aussi les populations; en particulier les enfants. »

1 <http://iranhr.net/spip.php?article2680>

2 <http://iranhr.net/spip.php?article2686>

3 <http://iranhr.net/spip.php?article2695>

4 <http://iranhr.net/spip.php?article2707>

5 <http://iranhr.net/spip.php?article2709>

6 <http://www.ihra.net/contents/1215>

7 <http://justiceforiran.org/call-for-action/whereabouts/?lang=en>

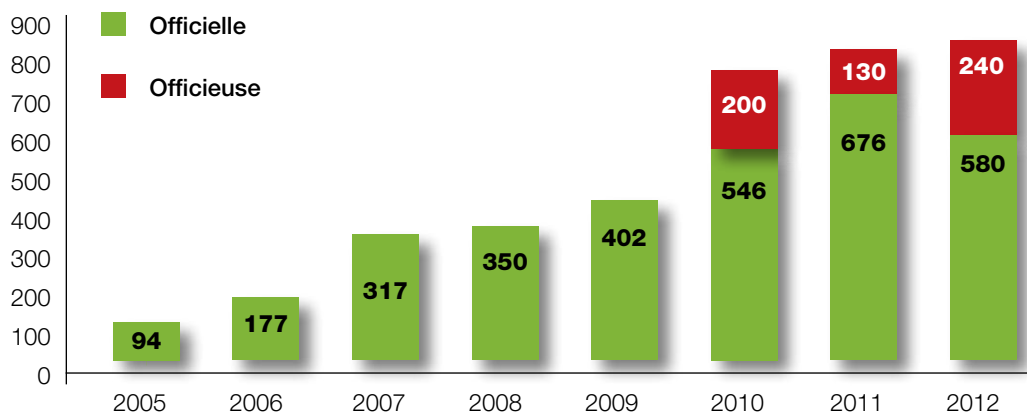
8 <http://www.shaheedoniran.org/english/english/dr-shaheeds-work/press-releases/3080-iran-un-special-rapporteurs-call-for-the-immediate-halt-of-executions-including-eleven-scheduled-for-tomorrow.html>

SOURCES

Plus de 50 % des exécutions recensées dans le présent Rapport sont issues de renseignements communiqués par des sources officielles iraniennes. Ces sources comprennent les sites Web officiels du pouvoir judiciaire iranien, le réseau de la télévision nationale iranienne, les agences de presse officielles ou gérées par l'État, ainsi que les journaux. L'autre moitié des exécutions recensées sont basées sur des informations publiées par d'autres ONG des droits de l'homme ou des sources d'IHR⁹ à l'intérieur du pays. Ces sources comprennent des témoins oculaires, des membres de la famille des condamnés, des avocats et des sources au sein des prisons et du système judiciaire iranien. IHR a seulement pris en compte les sources non officielles confirmées par au moins deux sources indépendantes; ces cas sont appelés exécutions « officieuses » ou « secrètes ». Ce Rapport n'inclut pas les personnes tuées à l'intérieur des prisons en raison de mauvais traitements ou de torture, comme le blogueur Sattar Beheshti¹⁰. Par ailleurs, le Rapport n'inclut pas, non plus, les personnes qui, travaillant comme porteurs (*Kolbaran* et *Kasebkaran*), sont souvent tuées par les forces de sécurité iraniennes près des frontières occidentales ou orientales de l'Iran. Selon différentes sources, au moins 98 porteurs (*Kolbar*) ont été tués entre mars 2011 et juin 2012¹¹ dans la province iranienne du Kurdistan.

EXÉCUTIONS ANNUELLES PENDANT LES HUIT DERNIÈRES ANNÉES

Sources : Amnesty International (2005-2007) et Iran Human Rights (2008-2012) :



Le diagramme ci-dessus montre le nombre d'exécutions annuelles en Iran depuis 2005. Les chiffres sont basés sur les rapports annuels d'Amnesty International (AI; 2005-2007) et Iran Human Rights (IHR, 2008-2012).

Les nombres dans les colonnes vertes représentent les exécutions annoncées par les médias officiels iraniens et les exécutions officieuses confirmées par les organisations des droits de l'homme. Les nombres dans les colonnes en rouge représentent les exécutions secrètes (principalement dans la prison de Vakilabad) qui n'ont pas été incluses dans les rapports annuels en raison d'un manque d'informations détaillées. Le nombre réel d'exécutions en 2012 est plus élevé que les années précédentes et probablement le plus élevé depuis le début des années 1990.

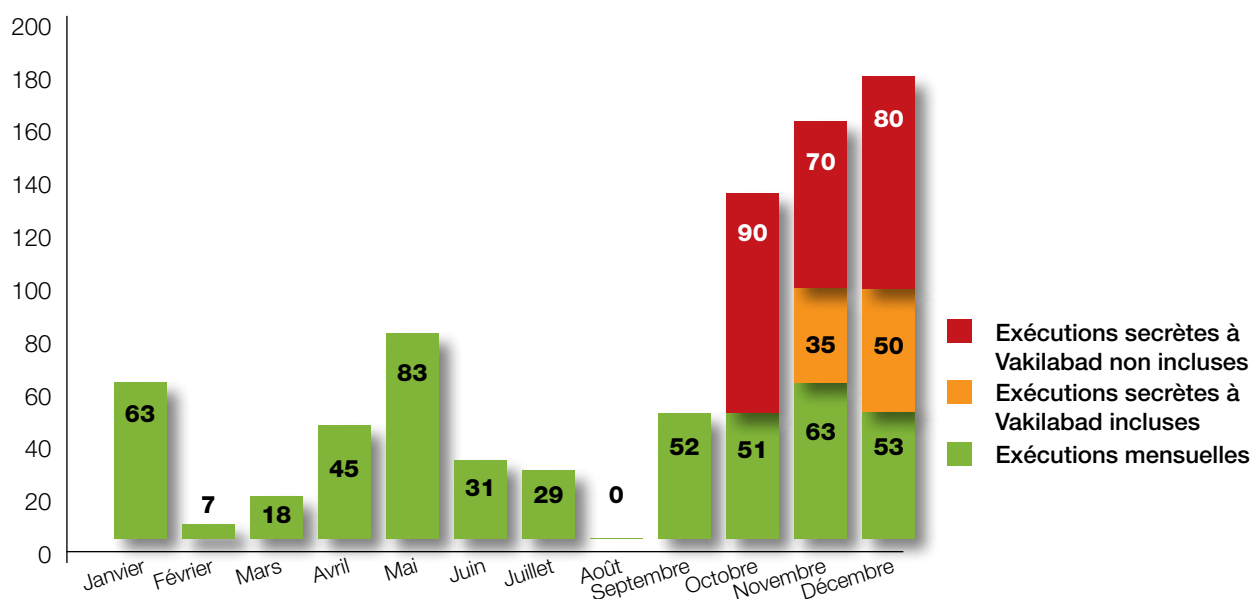
Il y a eu une augmentation spectaculaire du nombre d'exécutions annuelles en Iran après les manifestations post-électorales de 2009.

9 Les premières sources pour les autres exécutions non-officielles sont Iran Human Rights (IHR), Human Rights and Democracy Activists in Iran (HRDAI), Human Rights Activists News Agency (HRANA), Mukrian news agency, Ahwaz news and Kurdpa.

10 <http://iranhr.net/spip.php?article2629>

11 <http://www.kurdpa.net/farsi/index.php?cat=idame&id=4876>

APERÇU MENSUEL DES EXÉCUTIONS EN 2012

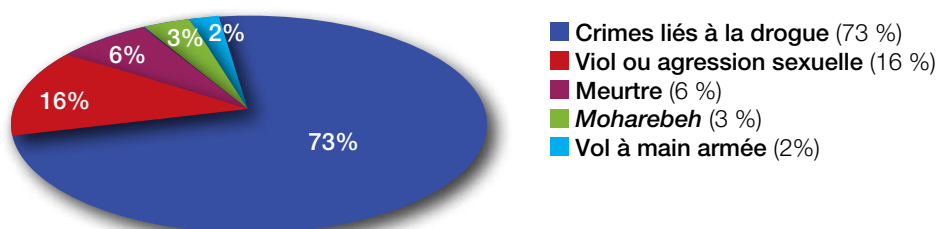


Le diagramme ci-dessus montre les variations mensuelles du nombre d'exécutions en 2012 en Iran. Les exécutions secrètes dans la prison de Vakilabad ont repris en octobre 2012 et sont toujours en cours. Seules 85 des 325 exécutions secrètes estimées à Vakilabad sont incluses dans ce Rapport 2012 (jaune). 240 des exécutions secrètes menées à Vakilabad (rouge) ne sont pas incluses dans le présent Rapport (voir la partie sur les « exécutions secrètes »). Février, mars et août sont les mois avec le plus faible nombre d'exécutions, ce qui peut s'expliquer en partie par le calendrier culturel, politique et diplomatique de l'année: de fait, février et mars correspondent au nouvel an iranien (21 mars) et aux élections législatives qui ont eu lieu en mars 2012. Août coïncide avec le ramadan et la tenue du sommet du Mouvement des États non-alignés à Téhéran. Ces événements peuvent expliquer l'absence d'annonce d'exécutions en août 2012.

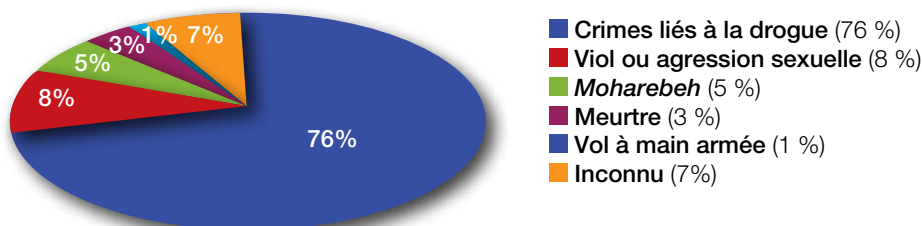
CHEFS D'INCUPLATION

Les graphiques ci-dessous montrent le type de chefs d'inculpation utilisés par les autorités iraniennes pour les exécutions effectuées en 2012. Le premier graphique indique les chefs d'inculpation utilisés pour les exécutions officiellement annoncées, tandis que le second détaille les chefs d'inculpation concernant à la fois les exécutions officiellement annoncées mais encore les exécutions officieuses confirmés par IHR. Une comparaison entre les deux graphiques montre un nombre relativement élevé d'accusations liées à la drogue et *Moharebeh*. Ces accusations donnent souvent lieu à des exécutions non annoncées par les autorités iraniennes. Les chefs d'inculpation responsables de 7 % des exécutions recensées dans le présent Rapport demeurent inconnus.

Chefs d'inculpation pour les exécutions annoncées officiellement



Les chefs d'inculpation pour toutes les exécutions (exécution officielle et secrète)



Comme les années précédentes, les crimes liés à la drogue représentent la majorité des exécutions en Iran en 2012. Les autres chefs d'inculpation fréquents sont : le viol et l'agression sexuelle, l'assassinat, *Moharebeh* (guerre contre Dieu) et le vol à main armée. Les personnes impliquées dans le vol à main armée sont normalement mises en examen pour *Moharebeh*. Cependant, nous utilisons le qualificatif de « vol à main armée » comme chef d'inculpation séparé dans les cas où le terme *Moharebeh* n'a pas été utilisé par les médias officiels. Certaines personnes exécutées en 2012 ont été reconnues coupables de plusieurs des crimes mentionnés ci-dessus. Par exemple, seuls quelques individus ont été condamnés pour viol et assassinat, ou pour viol et enlèvement. Dans ce dernier cas, nous avons utilisé le « viol » comme chef d'accusation principal, car c'est l'accusation la plus utilisée pour obtenir une sentence de mort. Lorsque des personnes ont été reconnues coupables de viol et d'assassinat, IHR a inclus la moitié de ces cas dans chaque catégorie respective.

TRAFIC DE DROGUE

Selon le Rapport annuel d'IHR, au moins 438 prisonniers ont été exécutés pour des crimes liés à la drogue en 2012 en Iran. Les accusations liées au trafic de drogue représentent environ 76 % de l'ensemble des cas de peine de mort en Iran en 2012. Il s'agit d'une estimation très prudente car elle prend en compte seulement 240 des exécutions secrètes qui ont eu lieu dans la prison de Vakilabad entre novembre et décembre 2012. Selon les rapports préliminaires, presque toutes les personnes exécutées en secret dans la prison de Vakilabad avaient été reconnues coupables de crime liés au trafic de drogue.

Faits sur la peine de mort pour les crimes liés à la drogue en Iran

- Les crimes liés à la drogue représentent environ 70 % à 80 % de tous les cas de peine de mort en Iran.
- Un tiers des exécutions publiques en 2012 étaient dues à des condamnations liées au trafic ou à la possession de stupéfiant.
- Les autorités iraniennes justifient le nombre élevé d'exécutions par la « guerre contre le trafic de drogue ».
- Une personne accusée de possession de 30 grammes de certains stupéfiants peut être condamnée à mort.
- Les condamnés pour trafic de drogue n'ont pas le droit de faire appel de leur condamnation à mort.
- Il existe de nombreux rapports sur l'utilisation de la torture, l'extorsion d'aveux, et la conduite de procès inéquitables.
- Bon nombre de personnes condamnées à mort pour des crimes liés à la drogue appartiennent aux groupes socio-économiques les plus faibles de la société iranienne.



IHR a reçu de nombreuses informations indiquant l'absence de procédure régulière, des cas de torture et d'aveux extorqués dans les affaires de drogues. Tous les prisonniers accusés de crimes liés à la drogue sont jugés à huis clos par les tribunaux révolutionnaires, et beaucoup d'entre eux n'ont pas accès à un avocat. En outre, les personnes condamnées pour ces types de crime n'ont pas le droit de faire appel de leur condamnation à mort.

En 2012, les autorités iraniennes n'ont révélé l'identité que de seulement 23 % des personnes exécutées pour des crimes liés à la drogue. L'identité des 77 % restants n'a, soit pas été révélée du tout (33 %), soit simplement révélée par la publication des initiales ou d'un prénom. Nous ne pouvons pas exclure la possibilité que les chefs d'inculpation liés à la drogue soient utilisés comme prétexte contre les opposants politiques.

Saeed Sedighi, propriétaire d'un magasin à Téhéran, a été exécuté avec 9 autres personnes sur la base d'accusations liées au trafic de drogue. Grâce aux efforts des membres de sa famille, le cas de Saeed a été porté à l'attention de la communauté internationale. Selon les rapports venant d'Iran, Saeed Sedighi a été soumis à la torture après son arrestation. Il n'a rencontré son avocat seulement quinze minutes avant son procès qui a duré moins de trente minutes.¹² Son jeune frère Saïd Majid, qui vivait à Téhéran, a été arrêté pour avoir accordé des interviews à des médias en dehors de l'Iran. Il a été libéré sous caution. En octobre 2012, les organisations de défense des droits de l'homme ont lancé une campagne pour sauver Saeed Sedighi et 9 autres condamnés à mort pour même motif. Trois rapporteurs spéciaux des Nations unies ont alors appelé l'Iran à suspendre les exécutions¹³. En raison de l'attention massive accordée à ces dossiers, les exécutions ont été reportées d'une semaine. C'était la première fois que la communauté internationale réagissait à l'exécution programmée d'un prisonnier condamné pour trafic de drogue.



Les familles de plusieurs autres prisonniers condamnés à mort et exécutés pour des crimes liés à la drogue ont partagé leurs histoires avec IHR. Beaucoup de leurs histoires sont similaires à celle de Saeed Sedighi.

LA GUERRE DE L'IRAN CONTRE LE TRAFIC DE DROGUE ET L'AIDE INTERNATIONALE

La peine de mort est l'un des principaux outils utilisés par les autorités iraniennes pour soi-disant lutter contre le trafic de drogue en augmentation dans le pays. Les responsables iraniens utilisent souvent les termes de « guerre contre le trafic de drogue » pour justifier le nombre élevé de cas de peine de mort sur le territoire. La lutte de l'Iran contre le trafic de drogue est financée en partie par le biais de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et de plusieurs pays européens contributeurs. Chaque année, des milliers de personnes sont arrêtées par les autorités iraniennes pour les crimes liés à la drogue et plusieurs centaines d'entre elles sont exécutées. Les autorités iraniennes ont admis à plusieurs reprises que la plupart des personnes exécutées s'adonnaient au trafic de drogue pour répondre à un état de grande pauvreté et n'étaient impliquées que dans de la revente à petite échelle. Selon les lois pénales iraniennes, la possession de 30 grammes d'héroïne, morphine, cocaïne, LSD, méthamphétamine ou de stupéfiants similaires est passible de mort. En 2012, plusieurs ONG, dont ECPM et IHR ont exhorté l'ONUDC et les pays contributeurs, à geler le financement des programmes de lutte contre la drogue en Iran¹⁴ et à cesser immédiatement le transfert de fonds, de services ou d'autres ressources à destination des autorités iraniennes à des fins de lutte contre le trafic de drogue, jusqu'à ce que le régime iranien renonce à sa politique d'exécution des individus condamnés pour des crimes liés à la drogue¹⁵.

12 <http://iranhr.net/spip.php?article2610>

13 <http://www.shaheedoniran.org/english/english/dr-shaheeds-work/press-releases/3080-iran-un-special-rapporteurs-call-for-the-immediate-halt-of-executions-including-eleven-scheduled-for-tomorrow.html>

14 <http://www.hrw.org/news/2012/08/21/iran-donors-should-reassess-anti-drug-funding>

15 <http://iranhr.net/spip.php?article2593>

MOHAREBEH

Moharebeh signifie « être en guerre contre Dieu ». Ce chef d'inculpation est traditionnellement utilisé pour les individus impliqués dans la lutte armée contre le pouvoir. Cependant, les autorités iraniennes ont également utilisé *Moharebeh* contre un grand nombre de leurs adversaires politiques ou idéologiques. Selon le Code pénal iranien, la sentence pour *Moharebeh* est la mort ou l'amputation de la main droite et du pied gauche. La plupart des personnes exécutées pour *Moharebeh* en 2012 appartenaient à des minorités ethniques et religieuses telles que celles évoquées ci-dessous :

- 4 prisonniers arabes ahwazi – **Taha Heidarian, Abdolrahman Heidarian, Abbas Heidarian, et Ali Sharifi** - ont été secrètement exécutés par les autorités iraniennes, le 18 juin 2012¹⁶.



Les prisonniers, dont trois d'entre eux étaient frères, ont été arrêtés à la suite de troubles civils et de manifestations à Ahwaz en avril 2011. Selon des sources fiables, les frères Heidarian et Ali Sharifi ont été accusés et reconnus coupables de *Moharebeh* après avoir avoué sous la torture. Ils ont été privés d'un procès équitable. Leurs aveux ont été diffusés par *Press TV*, une chaîne de télévision contrôlée par l'État, et leurs corps n'ont pas été rendus à leurs familles¹⁷. Les exécutions ont été accueillies par de vives protestations : IHR et plusieurs autres ONG ont ainsi publié une déclaration conjointe condamnant ces exécutions¹⁸.

- **6 prisonniers kurdes**, membres d'un groupe salafiste (sunnite) ont été exécutés secrètement dans la prison de Ghezel Hesar à Karaj (ouest de Téhéran) le 26 décembre 2012. Les prisonniers ont été accusés de *Moharebeh*. L'association Human Rights Activists News Agency (HRANA) a identifié les prisonniers comme **Bahram Ahmadi, Asghar Rahimi, Behnam Rahimi, Mohammad Zaher Bahmani, Keyvan ZandKarimi et Houshiar Mohammadi**. Les prisonniers auraient appartenu à un groupe salafiste. Les chefs d'inculpation officiels étaient : « l'appartenance à des groupes salafistes » et « la participation à des actes terroristes, tels que l'assassinat d'un imam de la prière du vendredi à Sanandaj (Kurdistan iranien) en 2009 ». Le groupe salafiste kurde n'a pas revendiqué cet assassinat. Plusieurs autres prisonniers membres présumés d'un même groupe sont en danger d'exécution.
- **5 prisonniers baloutches** condamnés ont été exécutés pour *Moharebeh*, selon des sources officielles iraniennes. **Mohammad Hasani Lotak et Saedd Baloutches Shahbakhsh** ont été exécutés le 6 juin 2012. Ils ont été reconnus coupables de *Moharebeh* pour des enlèvements à main armée, semant la peur parmi la population, et pour possession d'armes illégales et de drogues. **Yahya Chari, Abdoljalil Kahrazehi, et Abdolbaset Rigi**, 3 autres prisonniers

16 <http://www.amnesty.org.au/news/comments/29022/>

17 <http://www.ahwaziarabs.info/2013/02/iranian-regime-hiding-arab-bodies-in.html>

18 <http://iranhr.net/spip.php?article2549>



baloutches, ont été pendus le 21 octobre 2012 dans la prison de Zahedan. Ils avaient été reconnus coupables de *Moharebeh* pour « appartenance au groupe *Rigi (Jondollah)* et participation à des actes terroristes (attentat à la bombe d'une mosquée à Zahedan) ».

- **Majid Jamali Fashi**, un kick-boxeur de 24 ans, accusé d'être un agent du Mossad et d'avoir tué, en janvier 2010, un scientifique nucléaire iranien, Masoud Ali Mohammadi, a été condamné et exécuté pour *Moharebeh* dans la prison d'Evin le 15 mai 2012. Les diplomaties occidentales ainsi que l'AIEA ont déclaré que M. Ali-Mohammadi n'avait pourtant rien à voir avec le programme nucléaire iranien¹⁹. De nombreuses sources indiquent que M. Fashi avait avoué sous la torture. La télévision iranienne a diffusé les « aveux » de M. Fashi en indiquant qu'il avait été payé par le Mossad et Israël à des fins de formation. Ils ont également montré un passeport israélien qui aurait appartenu à M. Fashi. Ce passeport présenté à la télévision iranienne²⁰ était semblable à l'image d'un passeport israélien²¹ trouvé sur Internet, les deux émis le 17/11/2003 lorsque M. Fashi n'avait que 15 ans. Cependant, la photo de M. Fashi sur le passeport avait été prise au cours des derniers mois de sa vie.

Il y a actuellement plusieurs condamnés à mort politiques reconnus coupables de *Moharebeh* qui sont en danger imminent d'exécution

- 5 militants ahwazi : Mohammad Ali Amourinejad, Hachem Shabani, Hadi Rashedi, Mokhtar Alboshoka et Jaber Alboshoka²².
- Gholamreza Khosravi et Abolreza Ghanbari²³ : reconnus coupables de *Moharebeh* pour avoir apporté leur soutien présumé au groupe d'opposition interdit : l'Organisation moudjahidine du peuple d'Iran (OMPI / MEK).
- Les prisonniers kurdes, Zanyar et Loghman Moradi : reconnus coupables de l'assassinat du fils d'un imam de la prière du vendredi au Kurdistan. Zanyar et Loghman Moradi ont, à maintes reprises, nié les accusations²⁴.
- Les prisonniers kurdes Habibollah Golparipour²⁵ et Habibollah Latifi.
- Un prisonnier issu de la minorité azarbaïjani, Yunes Aghayan²⁶, membre de Ahl-e-Hagh groupe.

19 http://www.huffingtonpost.com/2012/05/15/majid-jamali-fashi-iran-hanged_n_1516867.html

20 http://fa.wikipedia.org/wiki/%D9%BE%D8%B1%D9%88%D9%86%D8%AF%D9%87:Fake_israeli_passport.jpg

21 http://fa.wikipedia.org/wiki/%D9%BE%D8%B1%D9%88%D9%86%D8%AF%D9%87:Israel_passport.jpg

22 <http://www.hrw.org/news/2013/01/24/iran-stop-execution-ahwazi-arab-political-prisoners>

23 <http://www.amnesty.org/en/library/info/MDE13/058/2012/en>

24 <http://iranhr.net/spip.php?article2676>, <http://www.amnesty.org/en/library/asset/MDE13/010/2012/en/ef544c1f-9aee-469e-8314-900a9e5623a4/mde130102012en.html>

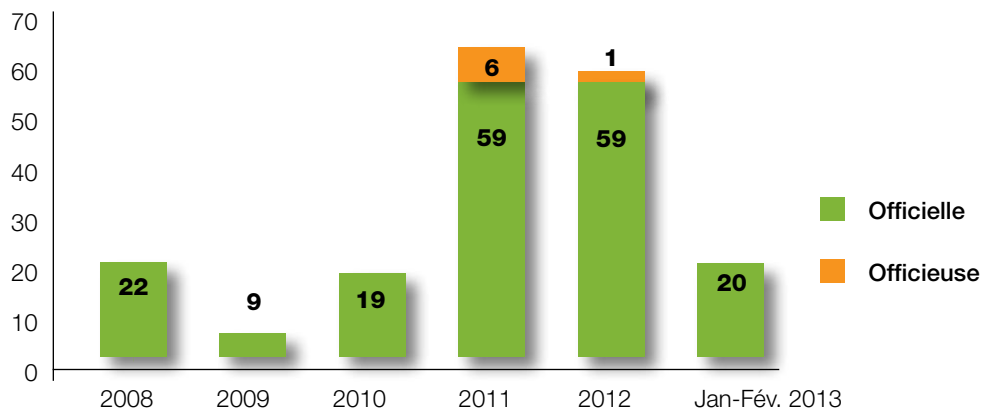
25 <http://www.iranhrdc.org/english/news/inside-iran/1000000093-kurdish-iranian-death-row-prisoner-habibollah-golparipourtransferred-to-semnan-prison-denied-visitation-from-his-family.html>

26 <http://iranhr.net/spip.php?article2533>

LES EXÉCUTIONS PUBLIQUES

En 2012, 59 exécutions publiques ont eu lieu en Iran. Ce nombre officiel est plus élevé qu'en 2011 et est parmi les plus élevés depuis les années 1990. Nous avons inclus dans ce Rapport annuel une exécution publique qui n'a pas été annoncée par les autorités iraniennes. Le nombre total d'exécutions publiques recensées dans le présent Rapport est donc de 60. En 2011, IHR a été en mesure de documenter 6 cas d'exécutions publiques officiels qui n'avaient pas été annoncés par les médias officiels. Il ne peut être exclu que le nombre d'exécutions publiques en Iran soit plus élevé.

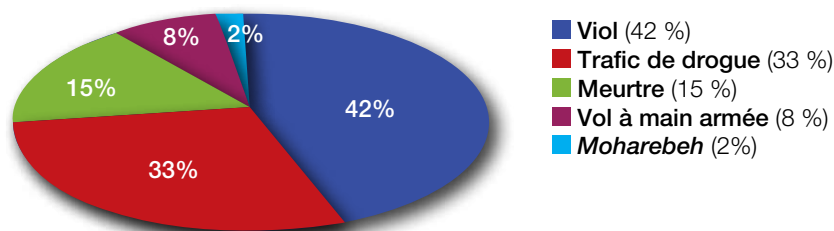
LES EXÉCUTIONS PUBLIQUES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES EN IRAN



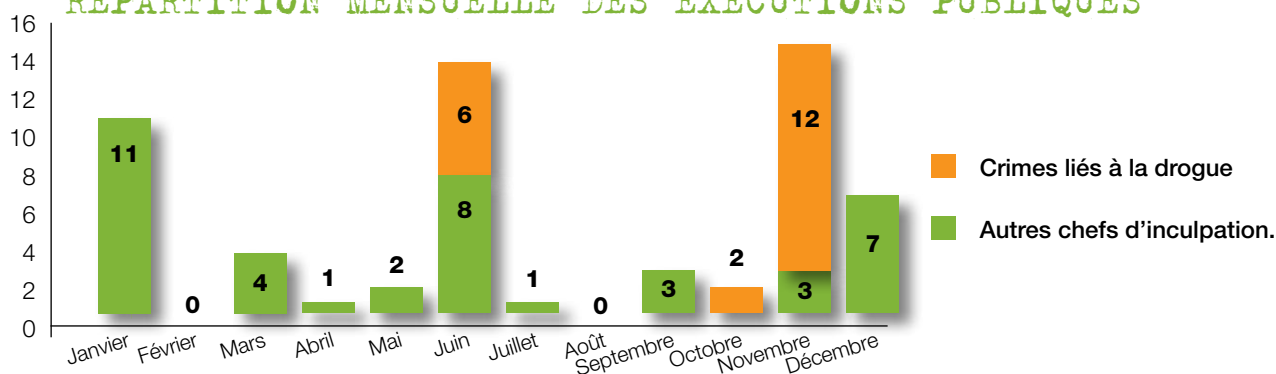
Le nombre d'exécutions publiques a considérablement augmenté depuis les manifestations post-électorales de 2009. Ce nombre en 2012 est six fois plus élevé qu'en 2009. La tendance se poursuit en 2013 : le nombre des exécutions publiques en janvier et février de cette année est plus élevé que pour l'ensemble de l'année 2010.

CHEFS D'INCULPATION CONDUISANT À DES EXÉCUTIONS PUBLIQUES

La différence la plus frappante entre les exécutions publiques en 2012 et celles des années précédentes est le grand nombre d'exécutions publiques résultant de condamnations liées à la drogue. Un tiers des prisonniers pendus publiquement (20 sur 60) en 2012 en Iran ont été condamnés pour ce type de crime. En comparaison, seulement une des 59 personnes exécutées en public, annoncées par les sources officielles en 2011, avait été reconnue coupable de crime lié à la drogue. Le viol, *Moharebeh*, vol à main armée et assassinat étaient les autres chefs d'inculpation utilisés pour les exécutions publiques.

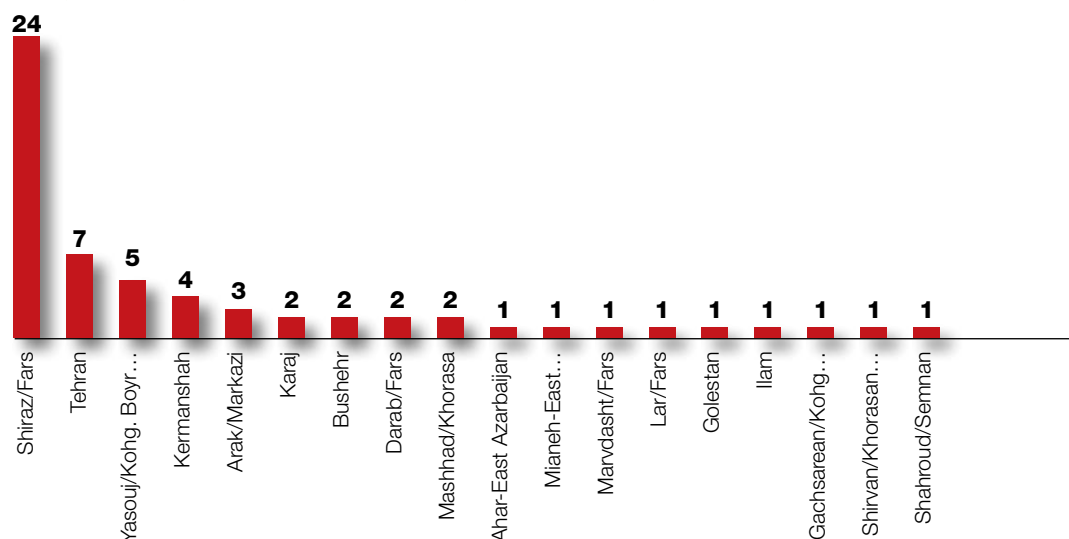


RÉPARTITION MENSUELLE DES EXÉCUTIONS PUBLIQUES



Janvier, juin, novembre et décembre 2012 ont compté le plus grand nombre d'exécutions publiques. Il n'y a pas eu d'exécutions publiques en février et août 2012, respectivement, les mois précédant l'élection parlementaire (2 mars) et la conférence du sommet des États non-alignés (dernière semaine d'août).

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PENDAISONS PUBLIQUES (PAR LIEU D'EXÉCUTION)



Le tableau ci-dessous indique le nombre d'exécutions publiques par province

Province	pendaison publique
Fars (sud)	28
Téhéran/Karaj (capital)	9
Koh. Boy (ouest)	6
Kermanshah (ouest)	4
Markazi- Arak (centre)	3
Bouchehr (sud)	2
Khorasan Razavi (nord)	2
Est Azerbaïdjan (nord-ouest)	2
Ilam (ouest)	1
Golestan (nord)	1
Semnan-Shahrud (centre)	1
Khorasan Shomali (nord-est)	1
Total :	60

Comme en 2011, la majorité des exécutions publiques se sont concentrées en 2012 dans la province de Fars et à Téhéran (la capitale). Plus de 40 % des exécutions publiques ont eu lieu dans la province de Fars dont la majorité à Shiraz (capitale du Fars). 19 des 20 exécutions publiques pour des crimes liés à la drogue ont eu lieu dans la province de Fars. Une des exécutions publiques dans cette province n'a pas été annoncée par des sources officielles et a été documentée par des sources d'IHR à l'intérieur de l'Iran.

ENFANTS REGARDANT LES EXÉCUTIONS PUBLIQUES



Les autorités iraniennes incitent activement la population à regarder les exécutions publiques. Dans de nombreux lieux, des dépliants et des affiches ont été distribués pour annoncer l'exécution prévue. En outre, après l'exécution, des photos des prisonniers pendus ont été diffusées ou publiées par les agences de presse et les médias sous contrôle de l'État. Les images d'enfants horrifiés regardant les exécutions publiques n'étaient pas rares en 2012.

IHR a maintes fois exhorté les Nations unies à imposer une interdiction sur les exécutions publiques²⁷ et autres châtiements médiévaux, tels que la flagellation.

« Les exécutions publiques ne sont pas seulement inhumaines et dégradantes pour les personnes exécutées, mais aussi pour ceux qui les regardent, notamment les enfants. Nous demandons à l'ONU de prendre des mesures sérieuses pour mettre fin à ce châtiement inhumain et déshumanisant », a appelé Mahmood Amiry-Moghaddam, dans une déclaration sur les exécutions publiques.

Des citoyens horrifiés, dont des enfants, regardent des exécutions publiques en Iran. Cette photo publiée par l'agence Mehr montre une petite fille qui regarde une exécution le 28 juin 2012 à Robat Karin, Téhéran.

LES MÉTHODES UTILISÉES POUR LES EXÉCUTIONS PUBLIQUES

La plupart des exécutions publiques sont effectuées en utilisant des grues pour pendre le prisonnier. Dans la plupart des cas, le condamné est soulevé par la grue et meurt des suites de strangulation et suffocation. Il faut, dès lors, plusieurs minutes avant la perte de conscience. Cependant, dans certains cas, le détenu est placé sur un objet (caisse, baril) qui, retiré de sous ses pieds, permet une mort quasi immédiate par dislocation cervicale.



À gauche : Un homme a été exécuté alors que le baril sur lequel il était debout a été dégagé d'un coup de pied du bourreau (Téhéran, 28 juin 2012.).

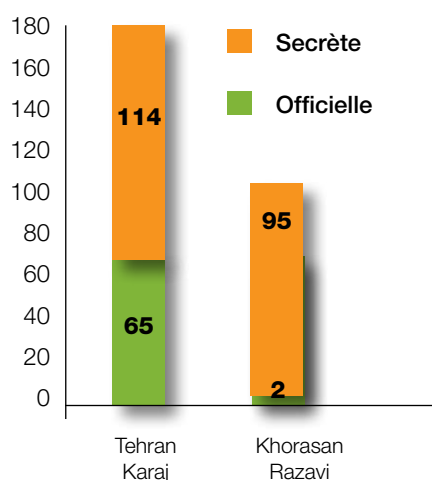
À droite : Un homme est debout sur le sol, la corde autour du cou. Il sera soulevé par une grue quelques instants plus tard (Golestan, 31 décembre 2012.).

27 <http://iranhr.net/spip.php?article2319>



Exécution de trois prisonniers à Kermanshah. Les prisonniers debout sur trois bus, seront pendus au démarrage du véhicule. (Kermanshah, 5. Janvier 2012)

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXECUTIONS OFFICIELLES ET SECRÈTES

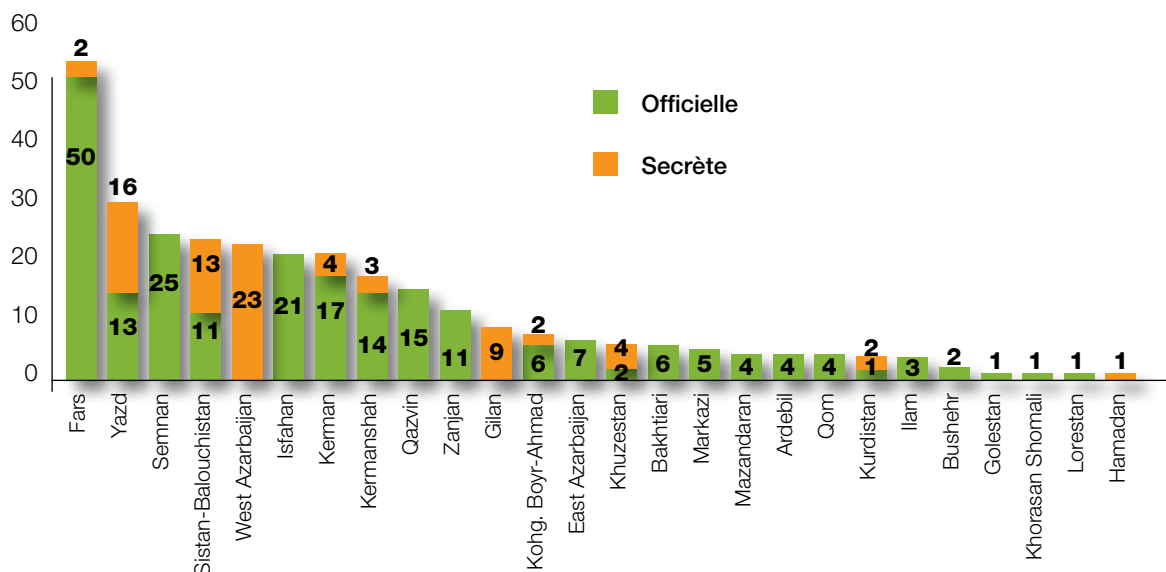


Sur les deux dernières années, IHR a reçu un grand nombre d'informations sur des exécutions non déclarées par les autorités iraniennes. IHR a confirmé et a inclus dans ce Rapport les exécutions secrètes dans quinze prisons iraniennes. La majorité des informations provenaient de Ghezal Hesar, Rajai Shahr, des prisons d'Evin à Téhéran et Karaj, et de la prison de Vakilabad à Mashhad. Ces chiffres indiquent que le nombre réel d'exécutions en Iran est beaucoup plus élevé que ce qui est rapporté par les autorités ou les organisations de droits humains. Les chiffres dans le tableau ci-dessus ne représentent que les cas d'exécution qu'IHR considère comme confirmés.

Le graphique ci-contre montre toutes les exécutions signalées dans les provinces de Téhéran/Karaj et Khorasan Razavi. Les chiffres dans les champs verts indiquent les exécutions officiellement annoncées, publiques comme internes à la prison. Les prisons de Téhéran/Karaj sont : Evin, Ghezal Hesar et Rajai Shahr. Les prisons de Khorasan Razavi sont Vakilabad et Taybad. Le tableau ci-dessus peut se résumer ainsi :

- Téhéran/Karaj et Khorasan Razavi sont les provinces où le plus grand nombre d'exécutions a eu lieu d'après le présent Rapport.
- Le nombre d'exécutions secrètes ou non annoncées dans la région de Téhéran/Karaj (114) est d'environ 175 % plus élevé que le nombre officiellement annoncé (65 exécutions).
- Seuls 2 cas d'exécutions publiques de Khorasan Razavi ont été annoncés par les autorités iraniennes. Toutefois, IHR pourrait confirmer 95 cas d'exécutions secrètes (voir la déclaration récente d'IHR concernant les exécutions secrètes dans la prison de Vakilabad à la fin du présent Rapport).
- 85 des 95 exécutions secrètes à Khorasan Razavi ont eu lieu dans les prisons de Mashhad et de Vakilabad, tandis que les 10 restantes ont eu lieu dans la prison de Taybad.
- IHR est en train d'enquêter sur une information concernant environ 240 exécutions supplémentaires dans la prison de Vakilabad, qui ne sont pas incluses ici.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE
DES EXECUTIONS OFFICIELLES ET SECRÈTES
DANS D'AUTRES RÉGIONS D'IRAN



Le graphique ci-dessus montre la répartition géographique des exécutions officielles (vert) et des exécutions secrètes (orange) réalisées dans d'autres régions que Téhéran/Araj et Khorasan Razavi. Notez que dans certaines provinces, comme l'Azerbaïdjan occidental (dont la capitale est Urmia), toutes les exécutions étaient secrètes ou officielles.

Résumé de la répartition géographique des exécutions dans d'autres provinces iraniennes que Téhéran :

- Fars a le plus grand nombre d'exécutions officielles après Téhéran/Karaj.
- La prison d'Urmia (située à l'ouest de l'Azerbaïdjan) a le plus grand nombre d'exécutions non-officielles ou secrètes après les prisons de Téhéran/Karaj et Vakilabad.
- Plus de la moitié des exécutions à Yazd et du Sistan-Balouchistan étaient secrètes ou non annoncées par les voies officielles.
- Beaucoup de prisonniers appartenant à la minorité ethnique baloutche sont exécutés dans des prisons situées à l'extérieur du Balouchistan.

IHR a reçu des informations non confirmées au sujet d'autres exécutions secrètes hebdomadaires dans les prisons de Kerman et Shiraz (Adelabad).

LES FEMMES

Seulement 3 des 9 (au moins) femmes exécutées en 2012 ont été signalées par les autorités iraniennes. Les autres exécutions ont été signalées par des sources officieuses mais fiables. Cette tendance pourrait indiquer que les autorités iraniennes ne souhaitent pas annoncer ces exécutions, ceci afin d'éviter d'attirer l'attention de la communauté internationale, l'opinion publique internationale semblant être plus réceptive à l'exécution des femmes.

LISTE DES FEMMES EXÉCUTÉES

Nom	Date	Lieu de l'exécution	Chef d'inculpation	Source
Non identifiée	10.03.2012	Zahedan (Sistan-Balouchistan)	Trafic de drogue	HRDAI (non officiel)
Non identifiée	10.03.2012	Prison de Zahedan (Sistan-Balouchistan)	Trafic de drogue	HRDAI (non officiel)
Non identifiée	17.05.2012	Prison de Yazd		HRDAI (non officiel)
Non identifiée	17.05.2012	Prison de Yazd		HRDAI (non officiel)
Non identifiée	17.05.2012	Prison de Yazd		HRDAI (non officiel)
Non identifiée	17.05.2012	Prison de Yazd		HRDAI (non officiel)
Safieh Ghafouri ²⁷	12.07.2012	Prison de Shiraz	Assassinat	RSI (non officiel)
A.A.	16.05.2012	Fars Kermanshah	Trafic de drogue	
Non identifiée	03.12.2012	Kermanshah	Trafic de drogue	Site Web magistrature

LES MINEURS

IHR n'a pas enregistré d'exécutions de mineurs en 2012. Cependant, très peu d'informations ont été révélées par les autorités iraniennes sur les personnes exécutées. L'âge d'environ 10 % des personnes exécutées a été fourni par des sources officielles iraniennes. La peine de mort pour les mineurs demeurant dans la loi iranienne, ceux-ci sont encore condamnés à mort et leurs peines sont confirmées par la Cour suprême. Il est donc probable qu'il y ait des mineurs parmi les 580 personnes exécutées en 2012.

28 <http://iranhr.net/spip.php?article2551>

EXÉCUTION DES CITOYENS AFGHANS EN IRAN



Selon les rapports officiels et officieux, il y avait **au moins 27 citoyens afghans** parmi les personnes exécutées en 2012 dans différentes prisons iraniennes; 9 de ces exécutions ont été signalées par des sources officielles iraniennes. L'une des personnes exécutées a été identifiée comme Akram Norouzzad qui avait été reconnu coupable de viol. Il a été pendu en public à Mashhad le 13 mars 2012 (Photo ci-contre)²⁹. Les autres prisonniers afghans ont été condamnés à mort pour des crimes liés à la drogue. IHR a reçu des informations sur **un nombre significatif de prisonniers afghans parmi les personnes exécutées dans la prison de Vakila-bad ces derniers mois**. Les corps des prisonniers afghans exécutés, s'ils ne sont pas transférés en Afghanistan, sont enterrés dans une section du cimetière de Mashhad (Behesht-e-Reza) avec les corps des autres prisonniers exécutés en secret à Vakila-bad. Cette partie du cimetière est surveillée par des caméras et par les forces de sécurité iraniennes. Une enquête récente de *BBC Persian*³⁰ confirme les informations d'IHR sur l'exécution des Afghans à Vakilabad. Le 23 février, *BBC Persian* a signalé que les corps de 5 prisonniers afghans, exécutés en Iran, ont été enterrés dans le quartier Kalafgan, dans la province de Takhar, en Afghanistan. Citant les familles des personnes exécutées, l'enquête indique que près de 80 personnes de ce district ont été mises à mort au cours des six derniers mois en Iran. L'enquête in-

dique que 50 corps ont été transférés en Afghanistan, tandis que les autres corps sont conservés dans des chambres froides en Iran.

Dans une déclaration publiée en février 2013, IHR exhorte le Gouvernement afghan à **assurer un suivi plus étroit de la situation de ses citoyens emprisonnés en Iran. Le porte-parole d'IHR, Mahmood Amiry-Moghaddam, a déclaré: « Les citoyens afghans sont parmi les plus faibles dans la société iranienne. Beaucoup de ceux qui sont emprisonnés n'ont pas accès à des avocats et leurs exécutions constituent une violation des obligations internationales. Malheureusement, le Gouvernement afghan ne semble pas accorder beaucoup d'attention à ses citoyens emprisonnés en Iran. »**

RAPPORT SUR LA LAPIDATION

En Novembre, le site *Melli-Mazhabi* a rapporté que 4 femmes avaient été lapidées à mort en Iran. Les chefs d'inculpation dans les dossiers incluent la « participation à un comportement immoral (sexuel) » et « usage de drogues ». **Les agents de sécurité du système judiciaire iranien auraient transféré les corps de ces quatre femmes à Téhéran au département de médecine légale.** Des sources fiables, en contact avec le site *Melli-Mazhabi*, ont déclaré

29 <http://iranhr.net/spip.php?article2445>

30 http://www.bbc.co.uk/persian/afghanistan/2013/02/130223_k05_afghan_prisoner_hanged_iran.shtml



que les femmes présentaient sur leurs corps des blessures autres que celles causées par la lapidation. Les sources avec lesquelles IHR a été en contact n'avaient aucun doute sur le fait que les femmes étaient décédées à la suite de la lapidation et sur l'implication des autorités judiciaires³¹. Quelques jours plus tard, le service de médecine légale à Téhéran a rejeté ces accusations³².

En raison de problèmes de sécurité, il n'a pas été possible de trouver plus de détails sur ces cas. Par conséquent, ces 4 personnes ne sont pas incluses dans ce Rapport annuel. Cependant IHR enquête toujours à leur sujet.

En février 2013, le porte-parole de la Commission judiciaire du Parlement iranien, Mohammad Ali Esfenani, a déclaré aux journalistes que la peine de lapidation avait été retirée du Code pénal iranien en raison de son appréciation négative au niveau international³³ : « Il y a des gens sur la scène internationale qui ont une vision très biaisée de la lapidation et qui l'utilisent contre l'Iran. Ils disent que la lapidation est une violation des droits de l'homme ». Il a ajouté : « La lapidation est seulement effacée de la loi, mais elle existe encore dans la Charia et ne peut pas en être retirée ».

DÉCLARATION SUR LES EXÉCUTIONS SECRÈTES DANS VAKILABAD³⁴

Le 3 février 2013, IHR a signalé que les exécutions secrètes dans l'enceinte de la prison de Vakilabad avaient repris après une interruption de plusieurs mois grâce à la pression internationale. **Les exécutions qui ont recommencé en octobre 2012, ont eu lieu chaque mercredi et dimanche.** À plusieurs occasions, trois séances d'exécution hebdomadaires ont même eu lieu. À chaque fois, au moins 10 prisonniers ont été pendus ; à deux reprises en novembre et décembre, 35 et 50 prisonniers ont respectivement été exécutés. Les exécutions ont lieu dans le secret le plus total, et les lignes téléphoniques de la prison sont coupées plusieurs heures avant leur mise en œuvre. Ni les prisonniers, ni leur famille ou leur avocat (s'ils en ont un), ne sont informés à l'avance de l'exécution.

Des dizaines de prisonniers, parmi lesquels peut-être un mineur, exécutés les 10 et 13 février 2013.

Des rapports fiables de la prison de Vakilabad indiquent que les exécutions de masse sont toujours en cours. **IHR a maintenant reçu plus de détails sur les exécutions en masse qui ont eu lieu dimanche 10 février et mercredi 13 février 2013.** Selon ces rapports, au moins 10 prisonniers ont été exécutés le 10 février, tandis que le nombre d'exécutions le mercredi 13 février serait beaucoup plus élevé. La plupart des personnes exécutées avaient été reconnues coupables de crimes liés à la drogue. Par ailleurs, un mineur pourrait être parmi les personnes exécutées le 13 février : un jeune garçon qui venait d'avoir dix-huit ans reconnu coupable d'assassinat. Selon nos sources, le garçon aurait été mineur au moment des faits et dans un état psychotique, sous l'effet de drogues, lorsqu'il a commis le crime.

LES NATIONS UNIES DOIVENT INTERVENIR

Sur la base de nouvelles informations concernant les exécutions en masse à Vakilabad, IHR a envoyé un appel urgent aux Nations unies (ONU) demandant une mission d'enquête en Iran. **Le porte-parole d'IHR, Mahmood Amiry-Moghaddam, a déclaré : « Ce qui se passe dans la prison de Vakilabad est un massacre. Ce sont des exécutions massives, arbitraires et illégales qui doivent être arrêtées [...] Nous demandons à l'ONU d'envoyer une mission**

31 <http://iranhr.net/spip.php?article2624>

32 <http://www.lmo.ir/index.aspx?siteid=1&pageid=2316&newsview=12273>

33 <http://www.aftabnews.ir/vdcf0edyvw6dcja.igiw.html>

34 <http://iranhr.net/spip.php?article2729>

d'enquête en Iran immédiatement et nous demandons à la communauté internationale de réagir. Des centaines ou peut-être des milliers de prisonniers pourraient être exécutés dans les prochains mois ».

Les prisons surpeuplées sont-elles les motivations des exécutions de masse? Selon des informations non confirmées, il pourrait y avoir jusqu'à 3000 prisonniers condamnés à mort à Vakilabad en danger d'exécution dans les prochains mois. IHR pense que des exécutions secrètes ont également lieu dans d'autres prisons iraniennes. Dans son Rapport annuel 2011, IHR a confirmé des exécutions secrètes dans quinze prisons différentes. L'une des raisons expliquant les exécutions de masse secrètes à Vakilabad et d'autres prisons iraniennes, serait que ces dernières sont surpeuplées. Selon des rapports officiels iraniens, il y a 250 000 prisonniers dans les prisons iraniennes et 43 % de ceux-ci le sont pour des crimes liés à la drogue³⁵. En 2011, le nombre de prisonniers dans la prison de Vakilabad était d'environ 13 000, pour une capacité totale de 3 000 prisonniers³⁶. Des sources d'IHR estiment qu'il y a en 2012, 20 000 prisonniers dans la prison de Vakilabad. Selon des témoins, dans certains quartiers, les prisonniers doivent dormir sur les marches et dans les couloirs. La situation est similaire dans plusieurs autres prisons iraniennes, et il semble que l'exécution en masse de prisonniers condamnés à mort soit l'une des solutions utilisées par les autorités iraniennes pour résoudre le surpeuplement des prisons en Iran.

Les groupes de défense des droits de l'homme ont publié les premiers rapports sur les exécutions secrètes dans la prison de Vakilabad en 2010. Selon les estimations, au moins 500 prisonniers ont été exécutés en 2010-2011. Les noms de plus de 100 prisonniers exécutés ont été publiés en 2011. Des exécutions ont été suspendues cette même année en raison de la mobilisation internationale. Cependant, les exécutions ont repris et selon des estimations prudentes d'IHR, environ 500 prisonniers ont été exécutés dans cette prison entre octobre 2012 et février 2013.

RECOMMANDATIONS

LES NATIONS UNIES DEVRAIENT

- Renouveler le mandat du rapporteur spécial sur l'Iran et nommer une mission d'enquête pour établir la vérité sur les exécutions secrètes.

LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DEVRAIT

- Exiger des autorités iraniennes la transparence des procédures et l'équité des procès.
- Réclamer l'application d'un moratoire sur les exécutions et exiger l'arrêt immédiat des exécutions publiques qui visent à terroriser la population à l'approche des élections présidentielles.
- Exiger le respect de la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par l'Iran en 1991, qui interdit l'exécution des personnes mineures au moment des faits, et non au moment de l'exécution de la peine.
- Demander l'arrêt des pratiques discriminatoires à l'encontre des minorités ethniques et religieuses.
- Exiger immédiatement des pays donateurs au programme de lutte internationale contre le trafic de drogue qu'ils imposent, comme condition à leur contribution, la mise en place d'une commission justice en Iran permettant la transparence des procédures, et un moratoire sur les condamnations à mort liées au trafic de drogue.

35 aftabnews.ir/vdcccxoqs02bqm08.ala2.html

36 <http://www.mashregnews.ir/fa/news/77825>

IRAN HUMAN RIGHTS



Iran Human Rights est une association de défense des droits de l'homme à but non lucratif, avec des membres à l'intérieur et à l'extérieur de l'Iran. C'est une association indépendante de toute organisation politique dont le siège est basé à Oslo, Norvège. Iran Human Rights est composé de membres actifs en Iran, aux USA, au Canada, au Japon et dans plusieurs pays européens. En 2005, cette association a développé un réseau de défenseurs des droits de l'homme iraniens et non-iraniens. Son site officiel (www.iranhr.net) a été lancé en 2007.

Le but principal du site internet est d'informer sur la peine de mort en Iran. L'objectif d'IHR est de créer un mouvement abolitionniste iranien en améliorant la prise de conscience sur la peine de mort.

Ces dernières années, le nombre d'exécutions en Iran a augmenté et il existe désormais un nombre croissant de défenseurs des droits de l'homme, de groupes ainsi que d'organisations politiques qui prêtent attention à la peine de mort.

ENSEMBLE CONTRE LA PEINE DE MORT



Depuis 2000, l'association française Ensemble contre la peine de mort (ECPM) lutte pour l'abolition universelle de la peine capitale.

Partout dans le monde, l'association fédère et mobilise les forces internationales, agit aux côtés des avocats qui défendent des condamnés à mort, sensibilise les opinions publiques et promeut une conception humaniste de la justice.

ECPM est à l'origine des Congrès mondiaux contre la peine de mort, qu'elle organise tous les trois ans (Strasbourg 2001, Montréal en 2004, Paris en 2007, Genève en 2010 et Madrid en 2013) en présence de plusieurs milliers d'abolitionnistes venus du monde entier (société civile, hommes politiques...).



*Ensemble
contre
la peine
de mort*

Iran Human Rights

Raphaël Chenuil-Hazan
Directeur général
Email : rchenuil@abolition.fr
69, rue Michelet
93100 Montreuil
France

Tel. : +33 1 57 63 03 57
Fax : +33 1 57 63 89 25

Mahmood Amiry-Moghaddam
Fondateur et porte-parole
Iran Human Rights
P.O.Box 2691 Solli
0204 Oslo
Norvège

Tel: +47 91742177
Email: mail@iranhr.net

www.abolition.fr

www.iranhr.net